

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE RANCENNES
EN DATE DU 8 JUILLET 2021

Date de convocation : 2 juillet 2021

Présents : Mmes BALLERIAUX Nathalie, BIDAULT Corinne, CHAROT Christine,
DEVOUGE-AUDART Evelyne, LEBEL Christine, LECLERCQ Sabine,
MM. BOUCHER Joël, CECCHI Robert, CHARRIEAU Jean-Pierre,
DUPONT Philippe, FASSON Jean-Claude, PIERRE Eric

Absents ayant donné procuration : M. CORDIOLI Julien à M. PIERRE Eric
M. GOOSSE Ludovic à M. CECCHI Robert

Absent excusé : M. FERNANDEZ Julien

Secrétaire : Mme BIDAULT Corinne

16/2021 - ACHAT PARCELLE DE TERRAIN

Le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier de Madame Jacqueline MARDER mettant en vente sa parcelle de terrain cadastrée AH9 sise rue des écoles à RANCENNES pour un montant de 35.000 €. Il explique que ce terrain étant situé près de l'école et jouxtant la parcelle AH10 acquise par la commune par délibération 34/2014 du 30 juin 2014 présente un intérêt pour d'éventuels projets dans le cadre scolaire et propose son achat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 4 voix pour, 4 abstentions (Mmes BIDAULT Corinne, CHAROT Christine, LECLERCQ Sabine, M. CHARRIEAU Jean-Pierre et 6 contre (Mmes BALLERIAUX Nathalie, LEBEL Christine, MM. CECCHI Robert, PIERRE Eric + 2 procurations), refuse l'achat de la parcelle énoncée ci-dessus eu-égard le prix trop élevé et l'absence de projets définis.

17/2021 – AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS

Cette délibération est annulée étant donné le refus d'achat par le Conseil Municipal de la parcelle de terrain cadastrée AH9.

18/2021 – APPEL A PROJET SOCLE NUMERIQUE **DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES**

Le Maire, rappelle qu'il avait informé le Conseil Municipal, lors de la séance du 14 avril 2021, d'un appel à projet gouvernemental dédié à la généralisation du numérique éducatif afin d'assurer la continuité pédagogique dans les écoles élémentaires et permettant un subventionnement à hauteur de 70% du volet équipement et de 50% du volet services et ressources numériques. La dépense pour 10 ordinateurs portables avec valise de transport et logiciels a été alors inscrite et approuvée lors du vote du budget primitif sous réserve de l'attribution d'une subvention pour le projet. Une demande conjointe avec l'école de RANCENNES a donc été instruite via le site Démarches-Simplifiées.fr et a reçu un avis favorable récemment. Une aide financière de 5.100 € est allouée sur un montant prévisionnel de coût total de l'opération s'élevant à 7.400 €, avec un reste à charge communal de 2.300 €. Il convient désormais de signer la convention de financement adéquate.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise, à l'unanimité, le Maire à signer la convention de financement AAP SNEE passée entre la Commune et la Région académique de Grand Est.

19-2021 - APPROBATION DU PROJET DE REVISION **DU PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION** **MEUSE AVAL**

Suite à la révision du Plan de Prévision du Risque Inondation (PPRI) de la VALLEE de la MEUSE, des AYVELLES à GIVET prescrite par arrêté préfectoral n° 2019-422 du 23 juillet 2019 et conformément à la procédure de consultation prévue à l'article R.562-7 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable au projet présenté et ensuite soumis à enquête publique à l'automne 2021.

Les délibérations suivantes ont été ajoutées à 12 voix pour, 2 contre (Eric PIERRE + 1 procuration) à l'ordre du jour initial de la séance.

20/2021 – DELEGATION DE POUVOIR AU MAIRE

En complément des 14 délégations de pouvoir déjà octroyées au Maire par délibération 30/2020 du 10 juillet 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'en ajouter une 15ème relative à la création, modification et clôture des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

21/2021 – INDEMNITES DE RESPONSABILITE REGISSEUR **REGIE RECETTES COMMUNALES**

Vu la délibération 44/2017 du 21 août 2017 décidant de la création d'une régie communale de recettes dans le cadre des activités périscolaires et extra-scolaires gérées désormais en direct par la Commune, le Maire propose d'allouer une indemnité de responsabilité au régisseur de recettes titulaire aux taux prévus par la réglementation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet à l'unanimité un avis favorable à cette proposition et autorise le versement de l'indemnité en question.

22/2021 – LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE
AUX AGENTS COMMUNAUX ET ELUS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, unanimement, de louer la salle polyvalente à titre gracieux une fois par an aux agents communaux et conseillers municipaux sous réserve d'une utilisation exclusivement personnelle.

23/2021 – SUBVENTION R.A.C.L.S.
MARCHE AUX FLEURS 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à 13 voix pour 1 abstention (Joël BOUCHER) d'attribuer une subvention de **2.535 €** au R.A.C.L.S. correspondant au nombre de bons d'achat de 15 € offerts par la commune à chaque foyer rancennois dans le cadre du fleurissement du village et utilisés (soit 169) durant le marché aux fleurs annuel organisé par l'association susnommée le 1^{er} mai 2021.

Pour extrait conforme,
RANCENNES, le 8 juillet 2021
Le Maire,
Joël BOUCHER